

Séance ordinaire du 10 février 2020

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dixième jour du mois de février deux mille vingt à dix-huit heures trente-sept, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu et Fleur Paradis formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Karine Laflamme et Michel Turner.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2020-00-89

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-00-90

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2020-00-91

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 27 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-00-92

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 20, 21, 27 et 28 janvier 2020

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 20, 21, 27 et 28 janvier 2020 est déposé.

CV-2020-00-93

Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision GCH-2020-010](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De conclure la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-00-94

Ajustement à la structure à la Direction des infrastructures et lettre d'entente à intervenir

[Document d'aide à la décision GCH-2020-014](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2020-014, et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-00-95

Ajustement à la structure de la Direction de l'approvisionnement

[Document d'aide à la décision GCH-2020-011](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de l'approvisionnement, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2020-011, et d'entériner les ajustements à la structure de cette direction.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-00-96

Ajustement à la structure de la Direction de la vie communautaire
[Document d'aide à la décision GCH-2020-016](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2020-016, et d'entériner les ajustements à la structure de cette direction, tels qu'ils sont indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer les lettres d'entente à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-00-97

Affectation de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance et ratification d'un mandat à un cabinet d'avocates et d'avocats pour la fourniture de services professionnels
[Document d'aide à la décision DAJSC-2020-001](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'affecter au budget de fonctionnement un montant de 100 000 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, afin de procéder aux virements de fonds requis au poste budgétaire indiqué à la fiche de prise de décision DAJSC-2020-001, pour effectuer le paiement des honoraires professionnels.

De ratifier le mandat confié à Tremblay Bois Mignault Lemay relativement à un dossier d'évaluation foncière et de fiscalité municipale de la raffinerie Ultramar / Énergie Valero.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-00-98

Aide financière à Club de curling etchemin Ltée
[Document d'aide à la décision GRE-2020-001](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'accorder une aide financière de 5 750 \$ à Club de Curling etchemin Ltée, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-00-99

Financement afférent de la dépense relative à la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses en application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

[Document d'aide à la décision BPE-2019-001](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'affecter un montant de 500 000 \$ pour 2020, provenant de l'excédent accumulé non affecté, et ce, sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses en application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-00

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2019-19-89 création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à l'équilibration du rôle triennal d'évaluation et le traitement des demandes de révisions administratives à ce sujet

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2019-19-89 création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à l'équilibration du rôle triennal d'évaluation et le traitement des demandes de révisions administratives à ce sujet.
-

CV-2020-01-01

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'avant-projet préliminaire de la phase 2 du prolongement de la rue Saint-Omer jusqu'au boulevard Wilfrid-Carrier (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision GEN-2020-003](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par la conseillère Janet Jones

De financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'avant-projet préliminaire de la phase 2 du prolongement de la rue Saint-Omer jusqu'au boulevard Wilfrid-Carrier (secteur Lévis) au montant maximal de 265 000 \$, et ce, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté à être renfloué à la suite de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt pour financer les dépenses relatives à la réalisation de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-02

Entente-cadre intervenue entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir concernant les conditions d'installation et l'exploitation du réseau de distribution de gaz naturel d'Énergir sur le territoire des municipalités membres de cette union

[Document d'aide à la décision GEN-2020-004](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter l'entente-cadre intervenue entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir concernant les conditions d'installation et l'exploitation du réseau de distribution de gaz naturel d'Énergir sur le territoire des municipalités membres de cette union, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GEN-2020-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-03

Financement de la dépense relative aux travaux aux chalets de services et de jeux d'eau dans les parcs Lallemant et de Coutances

[Document d'aide à la décision GEN-2020-005](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De financer la dépense relative aux travaux aux chalets de services et de jeux d'eau dans les parcs Lallemant et de Coutances au montant maximal de 898 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-04

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'équipements de protection, au remplacement des cylindres d'air et la mise à niveau du parc d'équipement d'intervention

[Document d'aide à la décision INC-2020-001](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

Pour financer la dépense relative à l'acquisition d'équipements de protection, le remplacement des cylindres d'air et la mise à niveau du parc d'équipement d'intervention, d'affecter un montant de 255 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2021, et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CV-2020-01-05

Demande de subvention pour la construction d'un nouvel aréna dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* et engagement de la Ville

[Document d'aide à la décision DVC-2020-002-R-1](#)

ATTENDU que la Ville désire maintenir sa position enviable de ville attractive et favoriser l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens et qu'elle a établi comme grande priorité la mise à niveau de ses équipements sportifs;

ATTENDU que la Ville a posé récemment plusieurs gestes d'importance vers une plus grande démocratisation de la pratique de l'activité physique (interconnexion des pistes cyclables, aménagement de grands parcs urbains, construction d'un complexe aquatique multifonctionnel, patinage libre gratuit, consolidation de ses clubs de ski de fond) et qu'elle veut poursuivre ses efforts en ce sens;

ATTENDU que la Ville veut rendre disponible dans chacun de ses trois arrondissements trois patinoires intérieures et qu'elle souhaite construire une nouvelle patinoire intérieure de dimension internationale;

ATTENDU que ce projet est vivement souhaité par les associations de sports de glace locales qui doivent louer, en région, à chaque année, une quantité importante d'heures de glace;

ATTENDU que le développement des programmes hockey de nos partenaires institutionnels sur le territoire est freiné par le manque de disponibilités d'heures de glace (Commission scolaire des navigateurs, Cégep Lévis-Lauzon, Collège de Lévis);

ATTENDU le rôle important que joue la Ville comme pôle régional de Chaudière-Appalaches notamment par l'accueil à chaque année de deux tournois internationaux majeurs, l'International Pee-Wee B.S.R. et le Tournoi international atome Desjardins de Lévis;

ATTENDU que la Ville s'est dotée en 2019 d'une *Politique de développement social et communautaire* et que l'accès équitable par la population aux équipements sportifs et communautaires figure parmi les objectifs à atteindre;

ATTENDU que l'accès à des activités sportives et communautaires joue un rôle de premier plan pour favoriser la participation et l'intégration des personnes en situation de vulnérabilité ou des personnes ayant des particularités ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Amélie Landry

De décréter que le projet d'un nouvel aréna constitue à court terme la priorité numéro un de la Ville et que sa réalisation est déjà inscrite dans le programme triennal d'immobilisations à compter de 2020.

D'autoriser la présentation du projet du nouvel aréna au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*.

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrats relatifs à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

De désigner monsieur René Tremblay, directeur de la Vie communautaire, à titre de personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-06

Financement de la dépense relative à l'acquisition et à l'aménagement d'un véhicule biblio mobile

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2020-001](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Amélie Landry

Pour financer la dépense relative à l'acquisition et à l'aménagement d'un véhicule biblio mobile, d'affecter un montant de 100 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2021 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-07

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2020-003](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2020-003, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-08

Affectation de la réserve financière pour les salaires des assignations temporaires du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2020-004](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'affecter un montant de 223 484 \$, provenant de la réserve financière pour les salaires des assignations temporaires du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2020-004.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-09

Détermination de la date de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, lot 3 943 954 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-008](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De fixer au 16 mars 2020, à 18 h 30, la date de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 16 décembre 2019 refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville).

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-10

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation des lots 2 296 139 et 2 296 140 du cadastre du Québec (chemin des Sables, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-009](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation des lots 2 296 139 et 2 296 140 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-11

Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et autres partenaires et désignation de membres

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-012](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De conclure l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville pour les années 2020 à 2022 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et autres partenaires, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-012, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De nommer monsieur Guy Dumoulin, membre du conseil de la Ville, à titre de membre du comité directeur de cette entente, et monsieur Gilles Lehouillier, maire, à titre de remplaçant à ce comité.

De nommer madame Julie Tremblay, conseillère en urbanisme de la Direction de l'urbanisme, à titre de membre du comité consultatif de cette entente, et monsieur Yves Thériault, chef du Service de l'aménagement du territoire de la Direction de l'urbanisme, à titre de remplaçant à ce comité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-12

Dépôt du rapport de la séance du comité consultatif agricole de la Ville du 25 avril 2019

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-015](#)

Le rapport de la séance régulière du comité consultatif agricole de la Ville tenue le 25 avril 2019, est déposé, à titre d'information.

CV-2020-01-13

Appel de candidatures de membres citoyens pour le comité consultatif de toponymie de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-007](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser la Direction de l'urbanisme à procéder à un appel de candidatures pour les membres citoyens du comité consultatif de toponymie de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-14

Acquisition des lots 2 697 753 et 2 697 761 du cadastre du Québec à des fins industrielles (parc industriel Saint-Jean)

[Document d'aide à la décision DEV-2020-010](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accepter la promesse de vente de Gestion Jacques Cantin inc. des lots 2 697 753 et 2 697 761 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2020-010, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, de financer la dépense relative à l'acquisition de ces lots au montant maximum de 268 000 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-15

Abrogation de la résolution CV-2019-08-58 « Vente des lots 4 851 384 et 4 851 383 du cadastre du Québec à 9406-3401 Québec inc. (terrain situé rue de la Pascaline, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces lots », conservation du dépôt, vente des lots 4 851 384 et 4 851 383 du cadastre du Québec à 9406-3401 Québec inc. (terrain situé rue de la Pascaline, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces lots

[Document d'aide à la décision DEV-2020-018](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'abroger la résolution CV-2019-08-58 « Vente des lots 4 851 384 et 4 851 383 du cadastre du Québec à 9406-3401 Québec inc. (terrain situé rue de la Pascaline, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces lots ».

De conserver en conséquence le dépôt de 31 928,67 \$ et d'accepter l'offre d'achat de 9406-3401 Québec inc. des lots 4 851 384 et 4 851 383 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2020-018, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'affecter un montant de 106 428,91 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que ces lots ne sont plus affectés à l'utilité publique conditionnellement à leur vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-16

Dépôt de la liste de certains contrats au 31 octobre 2019

[Document d'aide à la décision APP-2020-005](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 octobre 2019, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} au 31 octobre 2019 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 octobre 2019, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 octobre 2019, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).
-

CV-2020-01-17

Dépôt de la liste de certains contrats au 30 novembre 2019

[Document d'aide à la décision APP-2020-006](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 novembre 2019, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} au 30 novembre 2019 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 30 novembre 2019, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 30 novembre 2019, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).
-

CV-2020-01-18

Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue de la Symphonie (secteur Charny, lot 2 381 650 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-004](#)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers

Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

D'identifier une partie de l'assiette de la rue de la Symphonie (secteur Charny) correspondant au lot 2 381 650 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-004, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette partie de rue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-19

Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue Hallé (secteur Saint-David, partie du lot 2 219 104 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-007](#)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

D'approuver la description technique de la partie du lot 2 219 104 du cadastre du Québec, préparée par madame Renelle Labrecque, arpenteur-géomètre, datée du 15 janvier 2020, portant le numéro 9 de ses minutes, correspondant à une partie de l'assiette de la rue Hallé (secteur Saint-David), et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le troisième alinéa de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, à accomplir les formalités édictées par le cinquième alinéa de cet article et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au sixième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette partie d'assiette de rue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-20

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-01 sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses en application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (élections, registres et référendums municipaux) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision BPE-2019-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-01 sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses en application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision BPE-2019-001.

Ce règlement a pour objet la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses relatives aux activités pour l'organisation et la tenue d'élections, de registres, de référendums municipaux et toute autre activité tenue en conformité et en application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, pour un montant projeté n'excédant pas la

somme de 1 500 000\$, au bénéfice de l'ensemble du territoire de la ville, financée par l'affectation annuellement, à même le fonds général de la Ville ou de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, des sommes nécessaires pour atteindre le montant projeté, pour une durée indéterminée et à la fin de l'existence de la réserve financière, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, retourne au fonds général de la Ville.

CV-2020-01-21

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-02 modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-02 modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2020-005.

Ce règlement a pour objet de modifier l'article 14 afin d'augmenter les frais relatifs à l'étude d'une demande qui y sont prévus.

CV-2020-01-22

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (assouplissement de normes pour les bâtiments en rangés situés dans la zone M1154, secteur Saint-Romuald) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-018](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-018.

Ce règlement a pour objet d'ajouter à la grille des spécifications applicable à la zone M1154 un usage spécifiquement permis, soit un « usage mixte en rangée », lequel consiste en un ensemble composé de trois bâtiments principaux ou plus, contigus, érigés sur des terrains distincts, comprenant chacun entre un et quatre logements ou l'un des autres usages autorisés à la grille des spécifications, de même que les normes d'implantation afférentes à cet usage spécifique.

CV-2020-01-23

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-04 constituant le comité consultatif de toponymie de la Ville et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-04 constituant le comité consultatif de toponymie de la Ville et il dépose ce projet de règlement,

tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2020-006.

Ce règlement a pour objet de constituer le comité consultatif de toponymie et d'encadrer son fonctionnement.

CV-2020-01-24

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-05 fixant pour l'année 2020 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DEV-2020-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-05 fixant pour l'année 2020 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2020-010.

Ce règlement a pour objet de fixer, pour l'année 2020, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins.

CV-2020-01-25

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-06 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 (modification, renonciation ou intervention à une servitude) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GRE-2020-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-06 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2020-004.

Ce règlement a pour objet de permettre au comité exécutif de subdéléguer le pouvoir de modifier, renoncer ou intervenir à une servitude.

CV-2020-01-26

Adoption du Projet de règlement RV-2020-20-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (assouplissement de normes pour les bâtiments en rangés situés dans la zone M1154, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-018](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2020-20-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-27

Adoption du Règlement RV-2020-19-91 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-097](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-19-91 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Sarosto (secteur Lévis), de la Mission, de la Presqu'île, de la Sorbonne (secteur Saint-Nicolas) et Saint-Denis (secteur Saint-Rédempteur) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2020-19-91 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-28

Adoption du Règlement RV-2020-19-92 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision GEN-2019-097](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-19-92 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a pour objet de diminuer la limite de vitesse sur la rue Jogues et sur une partie des rues Languedoc, Curé-Pelletier et de La Sarre (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2020-19-92 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-29

Adoption du Règlement RV-2020-19-93 modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux lumineux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

[Document d'aide à la décision GEN-2019-097](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-19-93 modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux lumineux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville a pour objet de diminuer la limite de vitesse sur une partie de la rue de la Cordelle (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2020-19-93 modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux lumineux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-30

Adoption du Règlement RV-2020-19-94 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-021](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-19-94 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 8 000 000 \$, d'un terme de cinq ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le Règlement RV-2020-19-94 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-31

Adoption du Règlement RV-2020-19-95 décrétant un emprunt de 7 500 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-021](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-19-95 décrétant un emprunt de 7 500 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 7 500 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machinerie, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

De se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le Règlement RV-2020-19-95 décrétant un emprunt de 7 500 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-32

Adoption du Règlement RV-2020-19-96 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-021](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-19-96 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 5 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le Règlement RV-2020-19-96 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-33

Adoption du Règlement RV-2020-19-97 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2020-003](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-19-97 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 35 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

De se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis*.

D'adopter le Règlement RV-2020-19-97 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-34

Adoption du Règlement RV-2020-19-98 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2020-003](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-19-98 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière

et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis*.

D'adopter le Règlement RV-2020-19-98 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-35

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2020-01-36

Félicitations au Club rotary de Lévis

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Club rotary de Lévis pour l'organisation du 12^e *Déjeuner carnavalesque* qui a eu lieu le 7 février 2020, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-37

Félicitations à Coupe Femina et à madame Michelle Cantin, présidente

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Coupe Femina et madame Michelle Cantin, présidente, récipiendaire du mérite de l'*Événement récréatif de l'année* qui sera décerné aux *Prix Rolex du navigateur de l'année de Voile Canada* le 6 mars 2020, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-38

Félicitations à monsieur Onésime Vallières et à monsieur Daniel Labrecque

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Onésime Vallières et monsieur Daniel Labrecque pour l'entretien du parc des Chutes-de-la-Chaudière, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-39

Félicitations à la Direction du développement économique et de la promotion, à la Direction de la vie communautaire, les membres du personnel concernés et à J'EM événements

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Direction du développement économique et de la promotion, la Direction de la vie communautaire, les membres du personnel concernés et à J'EM événements pour l'organisation de *Lévis, attache ta tuque* qui a eu lieu les 8 et 9 février 2020 dans le Vieux-Lévis et qui aura lieu les 15 et 16 février 2020 au Centre de plein air de Lévis, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-40

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures 05, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
